

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE CHOISY-LA-VICTOIRE DU MERCREDI 3 AVRIL 2019**

Date de convocation : 27 mars 2019

Date de l'affichage : 8 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 11

Présents : 8

Votes : 11

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PARROT, Maire.

**Etaient présents** : Brigitte PARROT, Patrice BANCELIN, Gwenaëlle TRINQUESSE, Dominique BANCELIN, Maxime DUCHENE, Sophie VERNAY, Sylvie POTET et Arnaud KAMINSKI.

**Absent ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre HUVET a donné pouvoir à Maxime DUCHENE, Thierry MYSLINSKI a donné pouvoir à Brigitte PARROT, Alban LE SOURD a donné pouvoir à Arnaud KAMINSKI.

**Secrétaire de séance** : Sylvie POTET

Convocation du 27 mars 2019

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 DECEMBRE 2018**

Le compte-rendu du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Brigitte PARROT et Thierry MYSLINSKI qui a donné pouvoir à Brigitte PARROT ne prennent pas part au vote et Brigitte PARROT quitte la salle au moment du vote du compte administratif**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 11

Présents : 7

Votes : 9

• **03042019 - 001 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE**

**Vu** la délibération n°16042018-007 du 16 avril 2018 concernant le budget principal 2018 ;

**Vu** la délibération n°14052018-008 du 14 mai 2018 concernant la décision modificative n°1 du budget principal 2017 ;

**Vu** la délibération n°21062018-014 du 21 juin 2018 concernant la décision modificative n°2 du budget principal 2017 ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice BANCELIN ;

**Après avoir entendu** le compte administratif de l'exercice 2018 ;

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

**Constatant** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la section d'inv.	Résultat de l'exercice 2017	Reste à réaliser 2018	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INV	-72 617.18 €		8 121.00€		- 63 496.18 €
FON	44 199.74 €		135 023.26 €		179 223.00 €

**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	179 223.00€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	63 496.18€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	115 726.82€
Total affecté au c/1068 :	63 496.18€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

• **03042019-002 : COMPTE DE GESTION 2018**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Après avoir entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **03042019-003 VOTE DU TAUX DES TAXES 2019**

**Vu** l'état 1259 dont les taux se présentent comme suit :

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| - <b>Taxe d'habitation : 15.35 %</b> | - <b>Taxe foncier non bâti : 41,58 %</b> |
| - <b>Taxe foncier bâti : 28.21 %</b> | - <b>C.F.E. : 17.88 %</b>                |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **adopte** ces taux, sans augmentation pour l'année 2019.

- **03042019-004 : SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2019**

Il est précisé que lors du vote du budget les subventions allouées seront attribuées à :

- Coopérative scolaire : 400€
- Restaurant Fraternel : 200€
- A.F.M. : 140€
- Ligue contre le cancer : 200€
- Autres : 560€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **approuve** les subventions allouées comme présentées ci-dessus.

- **03042019-005 : BUDGET PRIMITIF 2019**

Madame le Maire présente le budget principal 2019 qui se présente comme suit en équilibre pour les deux sections :

- **FONCTIONNEMENT : 313 614.05 €**
- **INVESTISSEMENT : 128 996.18 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** le budget principal 2019 comme présenté par Madame le Maire.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux au Hameau de Froyères : Sylvie POTET demande quand commenceront les travaux de réfection des trottoirs au Hameau de Froyères. Madame le Maire indique que nous n'avons pas encore reçu les accords de subvention et que nous ne pouvons donc pas démarrer les travaux avant. Madame le Maire informe le Conseil que le fonds de concours de la CCPE a été demandé pour ce dossier et que nous ne devrions plus tarder à recevoir cet accord.

- Permanence pour les élections européennes du 26 mai 2019 : Madame le Maire demande aux Conseillers présents s'ils peuvent participer à la permanence de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 en précisant que leur présence est également obligatoire pour le dépouillement à 18h00. Patrice BANCELIN et Sophie VERNAY seront présents de 8h00 à 10h30 ; Dominique BANCELIN et Maxime DUCHENE seront présents de 10h30 à 13h00 ; Gwenaëlle TRINQUESSE et Arnaud KAMINSKI seront présents de 13h00 à 15h30 ; Brigitte PARROT et Sylvie POTET seront présentes de 15h30 à 18h00.

- Soirée du 13 juillet : Maxime DUCHENE, Arnaud KAMINSKI pourront être présents le jour J afin d'aider à l'installation et Gwenaëlle TRINQUESSE et Sylvie POTET pourront aider Madame le Maire en amont. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un clown a déjà été réservé pour l'animation. Il sera présent de 19h00 à 22h30 pour un montant compris entre 400 et 450 € TTC. De ce fait, il est proposé de faire une décoration en relation avec les clowns. Il sera organiser une tombola comme les années précédentes et le repas pour les extérieurs sera de nouveau facturé à ceux-ci 10 €. Pour les boissons, la commune fera de nouveau appel à la société Bes tof boisson. Concernant le repas, Madame le Maire propose un buffet froid mais les conseillers préféreraient un repas chaud. Madame le Maire est donc chargée de demander un devis pour un couscous et pour une paëlla, le moins coûteux sera retenu. Enfin, concernant le barnum, la demande de prêt a été faite auprès de la commune de Liancourt et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. Maxime DUCHENE mettra à la disposition de la commune du personnel pour le montage du barnum comme chaque année.

- Aménagement de la cour de la mairie : Madame le Maire informe le Conseil que la cour de la mairie sera recouverte de gravier et que le fleurissement sera revu. Dominique BANCELIN indique qu'il faudrait également fleurir les bacs situés devant le cimetière comme prévu et de fleurir l'entrée du village lorsqu'on arrive de Saint-Martin-Longueau. Madame le Maire et les membres du Conseils sont d'accords.

- Propriété de M. COLACO : Les membres du Conseil s'interroge sur les graviers laissés au niveau de la propriété de M. COLACO située 133 et 178 rue Lombarde. En effet, ils se trouveraient probablement sur la propriété communale et non sur la sienne. En tout état de cause, pour l'embellissement de la commune, il serait judicieux de faire retirer ses gravats. Par ailleurs, un des murs de cette propriété est en train de s'effondrer et tient grâce à des étais. Il conviendrait de résoudre ce problème rapidement car ce défaut représente un risque. Il est demandé à Mme le Maire, dans un premier temps, de prendre contact directement avec M. COLACO et la situation n'évolue pas, de lui envoyer un courrier recommandé afin de résoudre ces problèmes.

- Trottoirs abîmés : Madame le Maire informe le Conseil que, suite à des travaux effectués par les propriétaires du 147 rue du 8 mai 1945, le trottoir rue du Tour de Ville donnant sur cette propriété a été endommagé. Madame le Maire a pris contact avec les propriétaires afin qu'ils procèdent à la réfection du trottoir. Ces derniers doivent prendre contact avec la société qui a effectué leurs travaux afin de faire le nécessaire.

- Opération Hauts de France Propres : Sophie VERNAY s'interroge sur le fait que le dimanche 24 mars lors de l'opération Hauts de France Propres, aucun administré de la commune n'était présent et que la commune n'a pas communiqué sur ce projet. Madame le Maire répond que cette opération a été menée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et qu'une personne d'Avrigny était en charge de la publicité. En effet, elle devait procéder à l'affichage en mairie de cette manifestation et des flyers devaient être distribués dans les boîtes aux lettres des administrés. Certains des conseillers présents indiquent qu'ils ont bien eu le flyer mais d'autres non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire, Brigitte PARROT